



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

ARRÊTÉ N° IDF-2022-08-16-00001
portant modification de l'arrêté n° IDF-2022-02-15-00002 du 15 février 2022 portant
nomination des membres du comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN SEINE-NORMANDIE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU l'arrêté n° IDF-2022-02-15-00002 du 15 février 2022 portant nomination des membres du comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie ;

VU la délibération du conseil d'administration de l'Union des fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique du bassin Seine-Normandie du 23 mai 2022 ;

VU les propositions des organismes et associations consultés ;

SUR proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, déléguée de bassin Seine-Normandie ;

ARRÊTE

Article 1 : À l'article 1 de l'arrêté n° IDF-2022-02-15-00002 du 15 février 2022 susvisé, les représentants des pêcheurs amateurs en eau douce et de leurs associations sont remplacés par :

Représentants des pêcheurs amateurs en eau douce et de leurs associations :

- Monsieur Jean-Paul DORON, président de la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du département de l'Orne ;
- Monsieur Bruno VALET, président de la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du département de la Seine-Maritime ;
- Monsieur Claude BUHAN, président de la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du département de la Manche.

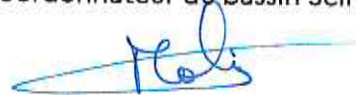
Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n° IDF-2022-02-15-00002 du 15 février 2022 susvisé restent inchangées.

Article 3 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, déléguée de bassin Seine-Normandie, sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

16 AOUT 2022

Le Préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris
Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie,



Marc GUILLAUME

Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques,
assurant la suppléance du préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,

Pierre-Antoine MOLINA